



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080291

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

Déclassement du Domaine Public. Cession à Madame et Monsieur DOST-LILLET d'un terrain situé rue André Darbon. Autorisation. Décision.

M. Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 3 juillet 2006, la Ville de Bordeaux a décidé de vendre un bâtiment dénommé Voûtes Schyler, situé rue Darbon et cadastré RH-230, à Mme et M. Dost-Lillet afin qu'ils y réalisent une galerie d'art contemporain et des logements d'artistes.

Cette décision faisait suite à une démarche de mise en concurrence des acquéreurs potentiels. Par notre délibération, nous avons décidé de choisir la proposition la mieux disante. Le projet complète en effet par sa nature l'environnement du quartier des Chartrons et contribue à sa redynamisation.

Le permis de construire déposé par les acquéreurs, en application des choix que nous avons effectués, nécessite la création de places de parking. Le bien que nous vendons, constitué d'un bâtiment sans espace libre, ne permet pas la réalisation de ces places. De même, les accès nécessaires aux logements d'artistes ne peuvent déboucher que sur les espaces voisins.

Le projet ne peut donc se réaliser en l'état. Or, la ville possède, rue Darbon, un espace contigu de 142 m², détaché d'un espace plus vaste appartenant au domaine public et cadastré RH-241, qui lui a été cédé gratuitement par la société Domofrance dans le cadre des aménagements publics prévus sur la zone. Il nous semble relever de l'intérêt général que le projet que nous avons validé par la délibération précitée puisse être mené à bien.

Dans la mesure enfin où les deux biens immobiliers constitueront à terme une même unité foncière, il vous est proposé de les joindre pour les vendre pour un prix global et forfaitaire de 250 000 €, compatible avec les rapports de France Domaine en date des 21 juin 2006 et 12 mars 2008.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider :

- Le déclassement du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée RH-241 pour une superficie de 142 m²,
- La cession à Mme et M. Dost-Lillet de l'espace ainsi déclassé et des voûtes Schyler pour un prix global et forfaitaire de 250 000 €
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous les documents afférents à cette opération.

Je vous en remercie.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Hugues MARTIN
Adjoint au Maire

